

Séance publique du 23 septembre 2002

Délibération n° 2002-0772

commission principale : finances et institutions

commune (s) : Saint Fons

objet : **Voie Nouvelle 14 - Aménagement - Individualisation de l'autorisation de programme**

service : Délégation générale aux services urbains et à la proximité - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 septembre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'aménagement de la voie nouvelle 14 (VN 14) s'inscrit dans le cadre des voiries nouvelles prévues au plan d'occupation des sols. Elle autorisera un contournement de la commune afin de réduire la circulation de transit dans le centre de Saint Fons et contribuera à une meilleure qualité de vie des riverains de la route nationale 7.

La VN 14 reliant le boulevard Yves Farge et l'avenue Diderot constitue une première phase de ce contournement en favorisant une liaison entre les routes nationales 7 et 383.

Le projet comprend une chaussée de 6,50 mètres de large permettant deux sens de circulation pour tous les types de circulation et la construction de deux trottoirs de deux mètres de large assurant la sécurité des piétons ainsi que la mise en place de deux bandes végétalisées, plantées d'arbres d'alignement. Le coût total est estimé à 1 240 000 €.

Circuit décisionnel : ce dossier a reçu l'avis favorable du pôle politique des déplacements le 10 juin 2002 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

1° - Approuve les travaux d'aménagement d'une voie nouvelle reliant le boulevard Yves Farge et l'avenue Diderot à Saint Fons pour un montant de 1 240 000 €.

2° - L'opération est inscrite à la PPI 2002-2007. Elle fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation programme globale déplacements urbains pour un montant de 1 240 000 € répartis selon l'échéancier suivant : 90 000 € en 2002, 61 000 € en 2003, 239 000 € en 2004, 350 000 € en 2005, 350 000 € en 2006 et 150 000 € en 2007.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,